

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.



ASSEMBLÉE 16-CAP-08

Procès-verbal de l'**assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive le **1^{er} septembre 2016**, à 17 h, à la salle Vieux-Longueuil du centre administratif du Réseau, 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Madame Colette Éthier, présidente et conseillère de la Ville de Longueuil
Monsieur Alexandre Plante, vice-président et conseiller de la Ville de Brossard
Madame Monique Bastien, conseillère de la Ville de Longueuil
Monsieur Éric Beaulieu, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Pierrette Laperle, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur Benoît L'Ecuyer, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Xavier Léger, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Hélène Picard, représentante des usagers du transport régulier
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville
Madame Isabelle Bérubé, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Alain Dépatie, maire de la Ville de Saint-Lambert

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général et madame Carole Cousineau, secrétaire corporative.

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 16-102

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par madame Isabelle Bérubé :

« D'ADOPTER l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Retrait du point 6.5 Entente de principe amendée – Loi n° 15 – régime de retraite des employés d'entretien. »

Par ailleurs, le point 6.1 intitulé « Émission d'obligations pour les règlements 136, L-11, L-25, L-28, L-13 et L-50 » et ses sous points seront présentés en liasse pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **Mot de la présidente**

Bonjour,

Il me fait plaisir d'être ici aujourd'hui pour la première séance du conseil publique de la rentrée. Je reviendrai donc sur divers événements qui ont eu lieu durant la période estivale.

Mais avant tout, permettez-moi de prendre quelques minutes de votre temps pour honorer deux employés du RTL cet après-midi. Je tiens à féliciter, en mon nom personnel et au nom du conseil d'administration, Jessica Charles (chauffeuse) et

Carol Nadeau (superviseure), alors qu'elles ont retrouvé une dame âgée de 102 ans dont la disparition avait été signalée le 24 juillet dernier par le Service de police de l'agglomération de Longueuil.

Nous reconnaissons donc l'excellence et la rapidité de leur intervention dans le processus de recherche suite à l'émission de l'avis par le SPAL. C'est pourquoi nous tenons aujourd'hui à leur remettre une lettre ainsi qu'un certificat de reconnaissance, en présence de membres de la famille, ainsi que du représentant du SPAL.

Je vous invite à vous joindre à moi pour leur donner une bonne main d'applaudissements.

Je vous invite à demeurer des nôtres après la séance alors que nous prendrons une photo officielle.

Maintenant, nous souhaitons vous parler des différents partenariats du RTL qui sont mis de l'avant dans le but de favoriser l'utilisation du transport collectif dans l'agglomération de Longueuil.

Débutons avec un tout nouveau partenariat entre le RTL et le Festival de Saint-Lambert en fête, qui s'est tenu du 25 au 28 août derniers. Le RTL a donc offert la gratuité du service sur les lignes 1 et 6 à l'occasion de cette 41^e édition.

Aussi, pour une deuxième année consécutive, le RTL est fier de s'associer au Sommet des Arts et de la Musique de Longueuil (SAM), à titre de transporteur officiel. L'événement qui se tient depuis hier et ce, jusqu'au 5 septembre prochain, propose une programmation riche comprenant des performances musicales et culturelles aux quatre coins de Longueuil.

Notons que c'est à bord d'un autobus du RTL que la troupe du volet «SAM S'INVITE!» se déplace chez les citoyens pour des concerts intimistes dans un cadre décontracté. Le premier a d'ailleurs eu lieu hier soir avec le chanteur et musicien Gregory Charles.

Pour toutes les informations, il est possible de visiter le site www.samlongueuil.ca.

Mentionnons également la participation du RTL à la campagne TROQUE TON TICKET, du Service de Police de l'Agglomération de Longueuil (SPAL), visant à améliorer le bilan routier en permettant aux cyclistes de mieux connaître les bons comportements à suivre en vélo. Le RTL participe en offrant des publicités gratuites sur ses autobus et sur ses abribus. Une belle façon de favoriser les déplacements en transport actif de façon sécuritaire !

Maintenant, parlons des activités qui se sont déroulées dernièrement en transport collectif, comme la tenue d'une rencontre du comité **Mobilité Montréal** qui s'est tenue le 18 août dernier, suite à laquelle plusieurs mesures d'atténuation en transport collectif ont été annoncées, comme l'ajout de 550 places de stationnements incitatifs au Terminus Panama, l'ajout de départs sur la ligne 45 en période de pointe, la mise en place d'un terminus complémentaire près du Terminus centre-ville ainsi que le maintien de la voie réservée sur le Pont Champlain pendant la période des travaux dans le secteur Bonaventure.

Nous vous invitons à consulter le site renouvelé de Mobilité Montréal pour plus de détails sur l'ensemble des mesures mises en place.

Par ailleurs, le RTL suit de près les travaux du comité de transition mis sur pied par le gouvernement du Québec concernant la gouvernance des transports collectifs dans la région métropolitaine. Notre équipe a d'ailleurs assisté à une première rencontre dans les dernières semaines.

Nous avons également pris part à la consultation du BAPE en lien avec le futur REM sur le nouveau pont Champlain, démontrant ainsi notre engagement à faire partie des discussions dans le cadre de ces importants dossiers.

Bonne nouvelle pour la clientèle à limitation fonctionnelle ! Depuis le 22 août dernier, les autobus des lignes 1, 77 et 177 sont désormais accessibles offrant notamment un espace réservé aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou avec une aide à la mobilité motorisée.

Au total, la clientèle en situation d'handicap peut désormais compter sur 7 lignes accessibles sur le réseau régulier du RTL, qui apparaissent maintenant sur notre

nouvelle carte réseau maintenant disponible.

Merci à tous ceux qui ont participé de près ou de loin aux différents partenariats et actions faisant la promotion des transports collectifs dans l'agglomération !

C'est ce qui termine le mot de la présidente. Passons maintenant au point 3 de l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui : période de questions du public.

3. Période de questions du public

Deux personnes demandent à être entendues.

Monsieur Gabriel Rousseau, chauffeur et représentant syndical, s'enquiert d'un suivi à sa question exposée lors du conseil en assemblée publique du mois de mai dernier et soulève une problématique relativement à la signalisation dans l'aire véhiculaire extérieure du terminus Longueuil. Un document est déposé.

Monsieur Jean-Michel Laliberté, représentant de l'association du transport collectif de la Rive-Sud, interroge la présidente relativement à la date de la mise en place de la gouvernance métropolitaine en transport collectif.

4. RÉSOLUTION NUMÉRO 16-103

Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 6 juillet 2016

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par monsieur Xavier Léger:

« D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire tenue le 6 juillet 2016. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Dossiers - Mobilité durable

5.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-104

Octroi de contrat – fabrication et installation d'abribus pour le Service Express Taschereau (phase 1)

Il est proposé par monsieur Éric Beaulieu, appuyé par monsieur Benoit L'Écuyer:

« D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres P16-019 – Fabrication et installation d'abribus pour le Service Express Taschereau (phase 1) sur le boulevard Taschereau, entre les intersections Mario et Matte à Brossard à compter de la présente, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « INDUSTRIE FABCO INC. » aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 174 048.85\$ (taxes incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Dossiers – Gestion durable des ressources

6.1 Émission d'obligations pour les règlements 136, L-11, L-25, L-28, L-13 et L-50

6.1.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-105

Adjudication d'une émission d'obligation

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts 136, L-11, L-13, L-25, L-28 et L-50, le Réseau de transport de Longueuil (RTL) souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de

publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligation, datée du 15 septembre 2016, au montant de 5 100 000\$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, le Réseau de transport de Longueuil a reçu les soumissions telles que détaillées en annexe;

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. s'est avérée la plus avantageuse au taux moyen pondéré de 1.6989%;

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par monsieur Xavier Léger :

« Que l'émission d'obligations au montant de 5 100 000\$ du Réseau de transport de Longueuil soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que madame Colette Éthier, présidente du conseil, et monsieur Claude Hould, trésorier, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

L'annexe et les considérants font partie intégrante de la présente décision. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-106

Concordance des règlements

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, le Réseau de transport de Longueuil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 100 000\$:

Règlement Numéro	Montant
136	1 690 700 \$
L-11	207 300 \$
L-13	1 908 200 \$
L-25	518 300 \$
L-28	245 500 \$
L-50	530 000 \$

CONSIDÉRANT QUE, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par monsieur Xavier Léger :

« Que les règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soient amendés, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-dessus en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 5 100 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 15 septembre 2016;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et déposées auprès de CDS;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que pour effectuer les prélèvements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisé à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

- Banque Nationale du Canada, 1265, chemin du Tremblay, Longueuil (Québec) J4N 0G3;

Que les intérêts soient payables, semi annuellement, le 15 mars et le 15 septembre de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par la présidente du conseil et le trésorier;

Que le Réseau de transport de Longueuil, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-107

Courte échéance

Il est proposé par madame Monique Bastien, appuyé par monsieur Xavier Léger :

« Que pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 100 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 136, L-11, L-13, L-25, L-28 et L-50, le Réseau de transport de Longueuil doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu par les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 1^{er} septembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels du capital prévu pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro L-50, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-108

Adoption du règlement L-68 portant sur la politique de gestion contractuelle du Réseau de transport de Longueuil (RTL)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01), le Réseau de transport de Longueuil peut édicter un règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-68 a été expédié aux membres, conformément à l'article 50 de la Loi;

Il est proposé par madame Magalie Queval, appuyé par monsieur Alexandre Plante:

« D'ADOPTER le règlement L-68 intitulé *Règlement portant sur la politique de gestion contractuelle du Réseau de transport de Longueuil*;

QUE le règlement L-68 entre en vigueur le quinzième jour qui suit sa publication dans un journal diffusé sur le territoire;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-109

Octroi de contrat – appareil de reprographie couleur avec contrat de service

Il est proposé par madame Pierrette Laperle, appuyé par madame Héléne Picard :

« D'OCTROYER le contrat de location de cinq (5) ans à la suite de l'appel d'offres P16-020 – Appareil de reprographie couleur avec contrat de services, au seul soumissionnaire conforme, soit la firme « SOLUTIONS D'AFFAIRES KONICA MINOLTA (Canada) LTEE » aux prix unitaires soumis, pour un montant estimé à 157 300.29 \$, toutes taxes comprises conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant ne dépassant pas les crédits disponibles;

QUE le RTL se réserve tous ses droits quant à l'exercice de l'option d'acquisition prévue à l'appel d'offre. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-110

Modification de l'entente – Convention cadre ATUQ pour divers achats regroupés 2016 – Amendement no. 1

Il est proposé par monsieur Xavier Léger, appuyé par madame Isabelle Bérubé:

« MODIFIER le montant maximum autorisé par le Réseau de transport de la Capitale (RTC) pour la fourniture de lave-vitre et antigel pour autobus prévu à l'annexe 1 de la Convention cadre ATUQ pour divers achats regroupés 2016 spécifiant le mandat accordé au RTL par le RTC, et ce, de la manière suivante :

Société	Montant original	Amendement	Montant total amendé
RTC	350 000.00 \$	646 000.00 \$	996 000.00 \$

(taxes et contingences incluses). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.5 POINT RETIRÉ

6.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-111

Dépôt — Liste des chèques émis

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 24 juin au 21 août 2016 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 15 270 627.43 \$. »

6.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-112

Dépôt — Liste des honoraires professionnels

« PRENDRE acte du dépôt pour paiement de la liste des factures d'honoraires professionnels en date du 1^{er} septembre 2016 au montant total de 110 417.59 \$. »

6.8 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-113

Dépôt — Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – juin et juillet 2016

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour les mois de juin et juillet 2016. »

7. Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est inscrit à ce point.

8. Intervention des membres du conseil

La présidente se joint aux membres du conseil d'administration afin de souhaiter une bonne rentrée à tout un chacun. Ceux-ci félicitent les deux employées émérites du RTL pour leur contribution dans les recherches d'une personne en état de vulnérabilité.

Monsieur Alexandre Plante remercie les chauffeurs d'autobus du RTL qui ont contribué au succès de l'activité l'OSM à Brossard. Il invite les citoyens à maintenir leur vigilance à l'égard des cyclistes qui circulent sur le réseau routier de l'agglomération de Longueuil.

La présidente Colette Éthier annonce qu'une initiative de communication est prévue afin de sensibiliser les citoyens de l'agglomération de la Ville de Longueuil au respect du corridor de sécurité entre un véhicule routier et un vélo. Elle souligne également la contribution des employés du RTL dans les différentes actions requises lors de l'évacuation du centre administratif et du centre d'exploitation Vieux-Longueuil en raison d'un incendie survenu, la semaine dernière, à un immeuble voisin.

10. RÉSOLUTION NUMÉRO 16-114

Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Pierrette Laperle, appuyé par monsieur Xavier Léger :

« De lever la présente assemblée. » Il est 17 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) COLETTE ÉTHIER
Colette Éthier
Présidente

(S) CAROLE COUSINEAU
Carole Cousineau
Secrétaire corporative